



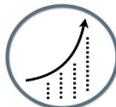
toute notre expertise à votre service

CCN EAC  
1285

## DISTINGUER LES DIFFERENTS TEMPS DE TRAVAIL DANS LA CCN EAC (idcc 1285) 7 heures - 390 €



à distance



7,5 /10 (24 avis)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

### PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle ayant une connaissance succincte du sujet - Les personnes ayant une pratique expérimentée ne sont pas le public ciblé par cette formation.

### PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel. Gérer la convention collective des entreprises artistiques et culturelles (idcc 1285).

### OBJECTIFS

- Explorer toutes les solutions juridiques pour gérer les différents temps de travail
- Connaître le cadre réglementaire et conventionnel applicable de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

### CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 08/02/2024

#### Identifier les temps de travail

- L'importance de la définition légale du temps de travail effectif
- Distinguer les temps rémunérés et les temps travaillés
- Traiter le temps passé dans les locaux de l'entreprise et traiter les temps de déplacements dans l'enceinte de l'entreprise
- Traiter le temps de trajet et le temps de déplacement professionnel à l'extérieur de l'entreprise
- Distinguer les autres temps passés dans l'entreprise
- Appliquer et contrôler les « temps de pause »
- Identifier et traiter les temps d'astreinte

#### Connaître les contraintes légales du temps de travail

- Appréhender la notion de durée légale du travail applicable dans l'entreprise

- Connaître les règles applicables :
  - à la durée hebdomadaire du travail
  - à la durée quotidienne de travail
  - les obligations en matière de repos quotidien
- Le droit à la déconnexion : définition, délai des obligations de l'entreprise en la matière

#### Les spécificités liées aux heures supplémentaires

- Définition légale
- Le contingent d'heures supplémentaires
- Les contreparties dues aux salariés
- A quel moment un salarié peut-il prétendre au paiement d'heures supplémentaires et comment démontrer, ou contester leur réalisation
- Heures supplémentaires et délit de travail dissimulé
- Heures supplémentaires et rupture du contrat de travail



Mis à jour 08/02/2024

Copyright CAGÉC©